

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 AOÛT 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 AOÛT 2014, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Maurice Laverdière, maire de Guérin
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

EST ÉGALEMENT ABSENTE :

M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de
19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

08-14-318

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Par son discours, le préfet souhaite une bonne « rentrée » aux élus afin que tous soient prêts pour relever les nombreux défis du milieu municipal. Dans un esprit de collégialité et de respect mutuel, le préfet rappelle l'importance de travailler ensemble pour défendre les intérêts de la population témiscamienne.

M. Warolin profite de l'occasion pour sensibiliser les élus au fondement même des communications en partageant la citation suivante : « Entre ce que l'autre pense, ce que l'autre veut dire, ce que l'autre croit dire, ce que l'autre dit, ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez, ce que vous croyez comprendre, ce que vous voulez comprendre et ce que vous comprenez, il y a au moins neuf possibilités pour ne pas vous entendre et ne pas être sur la même longueur d'onde. »

Le préfet conclut sur le travail à accomplir pour faire avancer les grands dossiers de la MRC, notamment de travailler à diversifier l'économie de la région afin de trouver de nouvelles sources de revenus pour maintenir et améliorer les services à la population. Il faut poursuivre les efforts pour défendre les particularités de la région et ainsi, évoluer dans un contexte équitable face au reste de la province.

08-14-319

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-14-320

Industrie forestière – État de la situation au Témiscamingue.

M. Patrick Crocker, ingénieur à la MRC, assiste à la rencontre et présente un état de la situation forestière au Témiscamingue.

Depuis son entrée en fonction, M. Crocker a contacté plusieurs personnes reliées au milieu forestier du Témiscamingue, afin de recueillir les problématiques vécues.

Chaque usine au Témiscamingue a ses particularités, que ce soit en termes de production ou bien les défis qu'elle doit rencontrer pour arriver à respecter les exigences de la réglementation et de l'évolution du marché.

De nombreux défis existent, la forêt témiscamienne ayant des particularités, entre autres :

- Des essences et des produits sans preneur (pruche, cèdre, chêne rouge, pin blanc, etc.);
- Une forêt mixte et feuillue occasionnant une complexité des chantiers : coupes partielles, plusieurs traitements et directives à rencontrer, un faible volume récolté à l'hectare;
- Le réseau routier en forêt publique est entretenu uniquement par l'industrie et le milieu, alors que les coûts de construction des chemins sont élevés;
- Le panier des produits est de faible valeur, n'ayant pas de scieries locales pour le feuillu en opération afin de payer le bois de qualité, comparativement aux autres régions de la province (Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Mauricie);
- L'harmonisation des chantiers est fastidieuse : il existe des délais pour la disponibilité, peu d'avance, incertitude des approvisionnements;
- Une main-d'œuvre locale insuffisante en forêt;
- Les coûts globaux d'approvisionnement sont trop élevés et non compétitifs avec l'Ontario : écart de plus de 10 \$/m³ pour chacune des essences;
- Le nouveau régime forestier occasionne une augmentation significative des coûts d'approvisionnement depuis sa mise en place.

Vu l'importance de l'industrie forestière dans l'activité économique de la MRC et afin de favoriser le maintien en production des usines au Témiscamingue, les recommandations suivantes sont émises :

- ⇒ D'allouer des approvisionnements suffisants pour permettre aux entreprises une garantie en matière d'approvisionnements afin de les sécuriser et permettre des investissements, entre autres dans les opérations forestières;
- ⇒ Réviser le volume octroyé au Bureau de mise en marché du bois (BMMB) pour le Témiscamingue, étant une zone non compétitive et où la mise en enchères n'est pas applicable vu la réalité de notre MRC;
- ⇒ Que la redevance annuelle (rente), assumée soit éliminée ou créditée sur les droits de coupe à payer par l'industrie forestière;
- ⇒ Autoriser l'exportation du bois rond de qualité vers l'Ontario si aucun preneur au Québec, selon des paramètres clairs prouvant que le bois n'a pas de preneur au Québec, favorisant une baisse des coûts d'approvisionnement pour les autres essences du Témiscamingue;

- ⇒ Mise en place d'un programme de construction et d'entretien de chemins multiusages et ainsi consolider le développement régional pour une MRC ayant un grand territoire public;
- ⇒ Révision de la stratégie d'aménagement.

Plusieurs choix stratégiques devront être réalisés pour assurer la pérennité de l'industrie forestière au Témiscamingue; certains par l'industrie, d'autres par le gouvernement. Un travail de collaboration et d'échanges d'informations avec l'industrie, le Ministère et les élus (Québec) doit être favorisé afin de rebâtir une foresterie durable.

À la lumière des informations partagées, les élus recommandent qu'une lettre soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

08-14-321

Consultation du chantier sur la production de bois à Rouyn-Noranda, le 15 septembre 2014 – Adoption du mémoire de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation d'un mémoire dans le cadre de la tournée « *Chantier sur la production de bois – Volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts* » qui s'arrêtera le 15 septembre 2014 à Rouyn-Noranda. Ce mémoire comprenant, entre autres, les recommandations suivantes :
 - La mise en place des forêts de proximité étant un moyen de favoriser le développement économique des régions;
 - Le choix d'une réglementation (locale ou MRC) sur l'abattage d'arbres doit être laissé à chaque milieu;
 - Assurer un financement adéquat du réseau routier forestier (9 000 km pour la MRC de Témiscamingue).

Ledit mémoire fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récité.

08-14-322

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions adressées au conseil des maires furent posées par des membres de l'assistance, en lien avec les dossiers suivants :

- Fermeture du chemin Moffet – Laforce;
- Projet des maternités porcines;
- L'exploitation forestière au Témiscamingue;
- Table GIR.

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

08-14-323

La préfète suppléante demande aux membres du conseil si des questions sont soulevées, en lien avec les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 13 août 2014.

08-14-324

Fermeture du chemin Moffet – Laforce.

Attendu que depuis le 25 juillet 2014, il y a fermeture d'un tronçon du chemin Moffet – Laforce à la hauteur de la rivière Chevreuil, et ce, pour une période minimale de quatre mois;

Attendu que cette fermeture a un impact direct sur l'économie des municipalités de Laforce et de Moffet ainsi que la communauté de Winneway, l'accès à plusieurs commerces étant devenu plus difficile;

Attendu que cette situation engendre une perte de clientèle pour le camping municipal de Laforce, alors en pleine saison touristique;

Attendu que la rentrée scolaire est éminente et que plusieurs enfants auront à subir un trajet scolaire plus long pour se rendre à l'école;

Attendu que pour toute situation nécessitant le 911 pour la municipalité de Laforce et la communauté de Winneway, un détour de près de 30 kilomètres sera nécessaire pour un véhicule d'urgence, tels les services ambulanciers, police, pompiers, etc.;

Attendu que les élus de la MRC de Témiscamingue dénoncent le délai imposé par le ministère des Transports du Québec alors qu'il y a urgence d'agir pour ce secteur de la MRC;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) que les réparations au ponceau P-12106 sur le chemin Laforce – Moffet soit réalisées dans les plus brefs délais;
- ❖ Qu'à défaut d'une exécution rapide des travaux visant à corriger la situation définitivement par le ministère des Transports, qu'une solution temporaire soit mise en place afin de permettre la réouverture du chemin avec circulation en alternance;
- ❖ Qu'à défaut de ne pas rétablir la circulation sur le chemin Moffet – Laforce dans un court délai, la MRC de Témiscamingue enverra au Ministère les frais encourus par la prise en charge du problème par le milieu municipal;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Luc Blanchette, ministre délégué aux Mines, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Les élus de la MRC de Témiscamingue déplorent que le Ministère ne puisse exécuter des travaux dans un délai plus raisonnable alors que des travaux de même nature sur le réseau routier municipal puissent s'accomplir à l'intérieur de quelques jours.

08-14-325

Dépôt pour adoption des états financiers 2013 (MRCT).

Considérant la présentation au comité administratif le 13 août 2014 et le dépôt au conseil des maires le 20 août 2014 des états financiers 2013 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2013 et transmettre copie au ministère des Affaires municipales (MAMOT) conformément à la loi.

08-14-326

Nomination d'un vérificateur pour l'année 2014.

Considérant les dispositions du Code municipal, article 966;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Denis Champagne, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificateur de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2014.

08-14-327

Diminution des coûts d'élection pour le préfet élu au suffrage universel.

Attendu que les MRC du Québec qui élisent leur préfet au suffrage universel souhaitent diminuer le coût de cette élection;

Attendu que la présente proposition a fait l'objet d'un consensus de la part des 14 directeurs généraux des MRC concernées;

Attendu que la présente proposition a été préparée en ne retenant que les solutions n'ayant pas d'impact sur le processus démocratique, ni sur la capacité de tout citoyen y ayant droit de pratiquer son droit de vote à la préfecture;

Attendu qu'en plus de diminuer les coûts, la présente proposition a également des impacts favorables en termes d'efficacité pour le personnel électoral et de clarté pour les électeurs;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la *Loi sur les élections et les référendums municipaux* (LERM) de telle sorte de permettre :
 - Qu'un avis d'inscription commun pour l'élection à la préfecture et celui pour l'élection municipale locale soit envoyé;
 - Qu'il n'y ait qu'une seule liste électorale pour les élections à la préfecture et à la municipalité, en permettant de distinguer sur celle-ci la notion de non domicilié;
 - Qu'il n'y ait plus d'avis de rappel exigé pour les MRC même si elle compte plus de 5 000 habitants, sauf pour les municipalités locales dont l'élection est à 100 % avec des candidats élus par acclamation;
 - Que, dans le cas où il n'y aurait qu'une élection à la préfecture, donc pas d'élection municipale locale, il y ait plus de flexibilité sur le nombre de bureaux de vote nécessaires;
 - Que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) fournisse un logiciel d'élection aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC ayant un préfet élu au suffrage universel, ceci en conformité de l'article 90 de la LERM;
- ❖ De demander au DGEQ que soit organisée une rencontre entre son personnel responsable de ce dossier et les 14 directeurs généraux des MRC ayant un préfet élu au suffrage universel en vue de convenir d'un plan d'action et un échéancier pour atteindre les objectifs de diminution de coût sur la base des solutions proposées dans la présente résolution;
- ❖ De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et au député provincial de la circonscription qui englobe notre MRC;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit adressée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'obtenir de l'accompagnement et du soutien de la part de son personnel.

08-14-328

Projet de règlement n° 170-xx-2014 modifiant le règlement n° 103-01-2003 relatif à la rémunération du préfet élu et des autres membres du conseil de la MRC de Témiscamingue.

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (LTÉM)*, M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion que le règlement n° 170-xx-2014 relatif à la rémunération du préfet élu et des autres membres du conseil de la MRC de Témiscamingue et modifiant le règlement n° 103-01-2003 sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

La modification du règlement aura les effets suivants :

- Inclure la rémunération annuelle du préfet, fixée à 64 072 \$ par année;

- La rémunération annuelle de base des autres membres du conseil est fixée à 150,33 \$ pour chaque participation autorisée par le conseil à l'extérieur du territoire de la MRC;
- La rémunération annuelle de base des autres membres du conseil est fixée à 75,15 \$ pour chaque participation autorisée par le conseil à l'intérieur du territoire de la MRC;
- L'allocation annuelle de dépenses du préfet est égale au maximum prévu à l'article 22 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. (15 787 \$ en 2014);
- Qu'en cas d'absence prolongée ou d'incapacité d'agir du préfet, le préfet suppléant qui le remplace a droit, à compter de la 45^e journée consécutive d'absence, à la même rémunération et allocation de dépenses que le préfet, déduction faite de la rémunération et allocation de dépenses qui lui est versée par sa municipalité à titre de maire;
- Toute rémunération, allocation de dépenses fixées par le présent règlement sont indexées à la hausse le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Ce règlement sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014.

08-14-329

Réduction du financement des CLD – Appui à la démarche de la MRC Rimouski-Neigette.

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé le 4 juin 2014 une réduction de 10 % de la subvention allouée aux MRC pour le financement du fonctionnement des Centres locaux de développement (CLD);

Considérant que cette réduction vise l'exercice financier en cours (2014);

Considérant que cette réduction est significative et qu'elle survient cinq mois après le début de l'exercice financier;

Considérant que le 16 mai 2012, la MRC de Témiscamingue a autorisé le renouvellement 2012-2014 de l'entente de gestion sur le rôle et les responsabilités que le Ministère (MDEIE) confiait à la MRCT en matière de développement local (Centre local de développement);

Considérant le désengagement du gouvernement en la matière dans un contrat signé en bonne et due forme en 2012;

Considérant que la présente entente de gestion viendra à échéance le 31 décembre 2014;

Considérant que la MRC appréhende l'impact de cette coupure sur l'entrepreneuriat local au Témiscamingue;

Considérant que l'une des priorités énoncées par le présent gouvernement est le développement économique et la création d'emplois;

Il est proposé par M. Alain Flageol
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue signifie au gouvernement du Québec sa totale désapprobation à l'égard de la réduction du financement du CLD pour l'exercice financier 2014 et le non-respect de l'entente en cours qu'il avait signée avec la MRC;
- ❖ De demander au gouvernement de renoncer à la réduction du financement pour l'année 2014 et fasse connaître rapidement ses orientations pour le financement des CLD au cours des années à venir.

08-14-330

Nomination d'un nouveau représentant à la Société de développement du Témiscamingue.

Considérant le désistement de M. Arnaud Warolin à titre de représentant de la Société de développement du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue auprès de la Société de développement du Témiscamingue.

08-14-331

Campagne « Sauvons Radio-Canada » – Appui à la démarche de la députée d'Abitibi-Témiscamingue, M^{me} Christine Moore.

Considérant la demande de la députée d'Abitibi-Témiscamingue, M^{me} Christine Moore, d'appuyer la démarche en cours pour assurer la survie de Radio-Canada;

Considérant qu'à long terme, les coupures décrétées par le gouvernement fédéral risquent de compromettre la capacité de Radio-Canada à effectuer une couverture médiatique régionale en Abitibi-Témiscamingue;

Considérant l'importance de la présence de Radio-Canada au Témiscamingue pour informer l'ensemble de la région des nouvelles, enjeux et défis qui touchent le Témiscamingue;

Considérant que la MRC de Témiscamingue demande la préservation des émissions à caractère régional qui sont diffusées à Radio-Canada;

Considérant que pour notre culture, nos régions, le rayonnement des artistes d'ici et que pour un service public de qualité, il importe de maintenir pour Radio-Canada, un financement adéquat;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la campagne « Sauvons Radio-Canada »;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

08-14-332

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

08-14-333

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sous le thème « *Le pouvoir de mieux faire* » du 24 au 27 septembre 2014.

Le conseil prend acte de la tenue du 73^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités ayant lieu du 24 au 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec. Les élus sont invités à participer à cet important événement annuel pour le milieu municipal; l'édition 2014 se tiendra sous le thème « Le pouvoir de mieux faire ».

08-14-334

Retour sur l'analyse de l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural 2014.

Le conseil des maires prend acte des commentaires émis par M. André Pâquet concernant le processus d'analyse des projets déposés dans le cadre du Pacte rural 2014 et des aides financières accordées.

Les élus siégeant au GAMME, comité responsable des recommandations à formuler auprès du conseil des maires quant aux choix des projets à financer, proposent de ramener ce point à leur prochaine rencontre afin de déterminer si des changements doivent être apportés quant au processus d'établissement des critères de sélection.

08-14-335

Pompe à essence autonome en milieu rural.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

08-14-336

Cour municipale – Entente administrative concernant la communication de renseignements – Société de l'assurance automobile du Québec.

Considérant qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de Témiscamingue, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec de communiquer certains renseignements à la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (LRQ, chap. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (LRQ, chap. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la MRC de Témiscamingue de communiquer certains renseignements à la Société;

Considérant qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, chap. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise M. Arnaud Warolin, préfet, et M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue désigne pour l'application de ladite entente :
 - M^{me} Renée Mc Lean, coordonnatrice de l'entente;
 - M^{me} Renée Mc Lean, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier;
- ❖ Que M^{me} Renée Mc Lean, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

08-14-337

Service d'évaluation – Demande d'extension au 1^{er} novembre 2014 pour le dépôt des rôles d'évaluation.

Attendu qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire régies;

Attendu que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités de compléter à sa satisfaction, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de ces municipalités;

Attendu qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation, soit avant le 1^{er} novembre, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- ❖ Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cette résolution s'applique pour les municipalités suivantes :

Angliers	85080	Nédélec	85100
Béarn	85020	Notre-Dame-du-Nord	85090
Duhamel-Ouest	85030	Rémigny	85105
Fugèreville	85055	St-Bruno-de-Guigues	85045
Guérin	85095	St-Édouard-de-Fabre	85015
Kipawa	85010	St-Eugène-de-Guigues	85085
Laforce	85070	TNO Les Lacs	NR850
Latulipe-et-Gaboury	85060	Belleterre	85065
Laverlochère	85050	Témiscaming (foncier)	85005
Lorrainville	85037	Témiscaming (locatif)	RL005
Moffet	85075	Ville-Marie (foncier)	85025

08-14-338

Plan de gestion hybride du touladi au lac Kipawa.

Suite à la résolution n° 05-14-216 adoptée à la séance du conseil du mois de mai, M. Bernard Flébus souhaite que la MRC interpelle les dirigeants d'Hydro-Québec pour une demande d'aide financière pour l'ensemencement des truites dans le lac Kipawa.

Bien qu'une lettre a déjà été transmise à cette organisation pour une implication financière, une prochaine rencontre avec des représentants d'Hydro-Québec est prévue au cours de l'automne avec le conseil des maires.

08-14-339

Collaboration entre le milieu municipal et les communautés algonquines.

M. Norman Young souligne qu'une première entente de partenariat a été signée entre la communauté autochtone d'Eagle Village, la municipalité de Kipawa et la Ville de Témiscaming le 21 juin 2014. Il rappelle l'importance que le milieu municipal et les communautés algonquines puissent collaborer étroitement afin de mieux atteindre des objectifs communs.

08-14-340

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec la tenue d'un huis clos et l'imputabilité des élus furent posées.

Levée de l'assemblée.

08-14-341

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 17 septembre 2014

Il est 22 h.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**